

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION
D'EPERNON
(S.I.E.P.A.R.E)**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
ANNÉE 2021**

Rapport établi par : IC-Eau Environnement



PRÉAMBULE

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par le Président au Comité Syndical du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service public d'assainissement (art. L-2224-5).

- ✓ Ce rapport a été établi conformément aux dispositions notamment du décret 95-635 du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 3 décembre 2013) relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

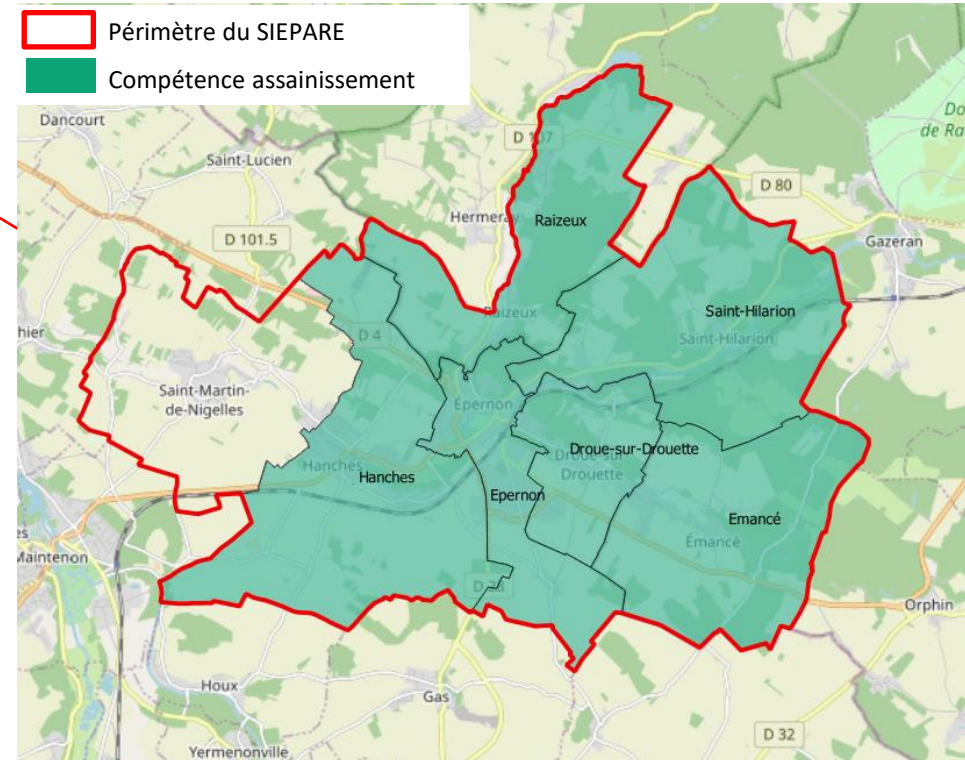
- ✓ Ce rapport vise à rendre compte de :
 - La consistance et la performance du service rendu ;
 - Les aspects financiers de la gestion du service ;
 - La conformité du service à la réglementation.

SOMMAIRE

➤ Présentation du territoire desservi	Page 4
➤ Obligations contractuelles	Page 6
• Missions réalisées	Page 8
• Faits marquants 2021	Page 13
➤ Caractéristiques techniques du service	Page 15
• Système de collecte d'Épernon	Page 16
• Système de collecte de Hanches	Page 29
➤ Indicateurs financiers	Page 40
➤ Indicateurs de performance	Page 51
➤ Actions de solidarité et de coopération	Page 70
➤ Projets à l'étude	Page 73

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

- ✓ Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Epernon est un établissement administratif public.
- ✓ Il exerce la compétence assainissement sur les communes de Droue sur Drouette, Emancé, Epernon, Hanches, Raizeux, Saint Hilarion.



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Niveau de gestion du service
Le service est géré par le Syndicat Intercommunal
Nom de la collectivité
Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Epernon
Caractéristiques
Type de Collectivité : Syndicat Intercommunal
Compétences liées au service
Collecte et traitement des eaux usées Gestion clientèle

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrat système de collecte d'Épernon

- ❖ Service Assainissement : Délégation de service public (Affermage)
- ❖ Nom du délégataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO)
- ❖ Objet de délégation: Assainissement collectif (Collecte, transport et traitement des effluents)
- ❖ Périmètre du service: Droue sur Drouette, Emancé, Epernon, Hanches, Raizeux, Saint Hilarion
- ❖ Date d'effet du contrat : 01/07/2016
- ❖ Durée du contrat : 12 ans
- ❖ Date d'échéance : 30/06/2028

Avenant : 07/08/2018 → Intégration de nouveaux ouvrages

→ En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers.



Prestations assurées dans le cadre du service collectif :

- ✓ Le renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Le curage du réseau d'assainissement sur 10% du réseau /an
- ✓ La transmission au 15 janvier N d'un calendrier prévisionnel d'entretien des ouvrages
- ✓ La réalisation d'une visite annuelle du réseau comprenant :
 - Le soulèvement des tampons
 - L'inspection des regards de visite sur 1/3 du linéaire par an et la totalité du linéaire tous les 3 ans
- ✓ La transmission d'un programme d'autosurveillance de l'année suivant au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours
- ✓ Établir un programme préventif d'hydrocurage 1 fois/an de façon à atteindre une fréquence d'entretien de 10 ans
- ✓ L'entretien des regards de visite et ouvrages annexe selon les modalités définies au contrat
- ✓ Le contrôle de 8,34% des branchements/an
- ✓ La réalisation d'ITV : 3 385 ml/an
- ✓ Le suivi du milieu récepteur en 2 points (amont et aval du rejet) avec les analyses physico-chimiques et biologiques (IBD et IBG)
- ✓ Le remplacement des accessoires hydrauliques
- ✓ Le remplacement des tampons de regards de visite à hauteur de 5 u/an
- ✓ Le renouvellement des canalisations et des branchements inférieur à 15 ml
- ✓ La détection et la correction des anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés du service délégué
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24

Prestations assurées dans le cadre du service traitement :

- ✓ Nettoyage et entretien courant de toutes les installations, y compris les bâtiments, les voiries, la clôture, les réseaux, l'éclairage extérieur ainsi que les abords de l'entrée des stations d'épuration,
- ✓ Mise en place d'autosurveillance
- ✓ Réalisation des analyses nécessaires pour le suivi du fonctionnement et tenue à jour des bilans et des documents d'exploitation,
- ✓ L'élimination des déchets et autres sous-produits des STEP selon des filières conformes à la réglementation
- ✓ L'élimination des boues produites
- ✓ Renouvellement des matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques des installations de relèvement et d'épuration situés dans le périmètre de l'usine,
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24

Missions assurées par le délégataire :

- ✓ Assurer la garantie de continuité du service public
- ✓ Assurer la gestion des relations avec les usagers du service
- ✓ Rédiger annuellement un Compte Rendu Technique et du CARE

Contrat système de collecte de Hanches

- ❖ Service Assainissement : Délégation de service public (Affermage)
- ❖ Nom du délégataire : société STGS
- ❖ Objet de délégation: Assainissement collectif (Collecte, transport et traitement des effluents)
- ❖ Périmètre du service: Hanches, Saint Martin de Nigelles (Hameau Ouencé)
- ❖ Date d'effet du contrat : 01/01/2014
- ❖ Durée du contrat : 12 ans
- ❖ Date d'échéance : 31/12/2025

Avenant n°1 du 14/12/2016 → Intégration de nouveaux équipements dues à la filière de déphosphatation

Avenant n°2 du → Transfert compétence assainissement collectif au SIEPA de la Région d'Épernon

→ En tant que délégataire du service, STGS assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers.

Prestations assurées dans le cadre du service collecte :

- ✓ Le curage du réseau d'assainissement sur 15% du réseau /an soit 1 500 ml/an
- ✓ Le curage du réseau pluvial sur 1/12^e /an soit 820 ml / an
- ✓ La réalisation du curage de l'ensemble des avaloirs une fois / an
- ✓ Établir un programme préventif d'hydrocurage 1 fois/an
- ✓ L'entretien des regards de visite et ouvrages annexe selon les modalités définies au contrat
- ✓ L'entretien, réparation et désobstruction des branchements
- ✓ La réalisation d'ITV : 1 000 ml/an
- ✓ Mise à jour du SIG
- ✓ Le remplacement des accessoires hydrauliques
- ✓ Le remplacement des tampons de regards de visite
- ✓ La réparation de branchement et le renouvellement des canalisations inférieure à 12 ml
- ✓ Recherche ponctuelle des fuites ou arrivées d'eaux claires parasites
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24



Prestations assurées dans le cadre du service traitement :

- ✓ Nettoyage et entretien courant de toutes les installations, y compris les bâtiments, les voiries, la clôture, les réseaux, l'éclairage extérieur ainsi que les espaces verts de la STEP,
- ✓ Réalisation des analyses nécessaires pour le suivi du fonctionnement et tenue à jour des bilans et des documents d'exploitation,
- ✓ L'élimination des déchets et autres sous-produits des STEP selon des filières conformes à la réglementation
- ✓ L'élimination des boues produites
- ✓ Renouvellement des matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électromécaniques des installations de relèvement et d'épuration situés dans le périmètre de l'usine,
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7 j/ 7 24 h/ 24

Missions assurées par le délégataire :

- ✓ Assurer la garantie de continuité du service public
- ✓ Assurer la gestion des relations avec les usagers du service
- ✓ Rédiger annuellement un Compte Rendu Technique et du CARE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Système de collecte d'Epernon :

- ✓ Mise en incinération en remplacement de l'épandage dans le cadre sanitaire dû au Covid 19.
- ✓ Mise en place de contrôle spécifique des réseaux sur la commune d'Emancé.

Système de collecte de Hanches

- ✓ Extension de réseau d'environ 216 ml – Chemin du Petit Stade.

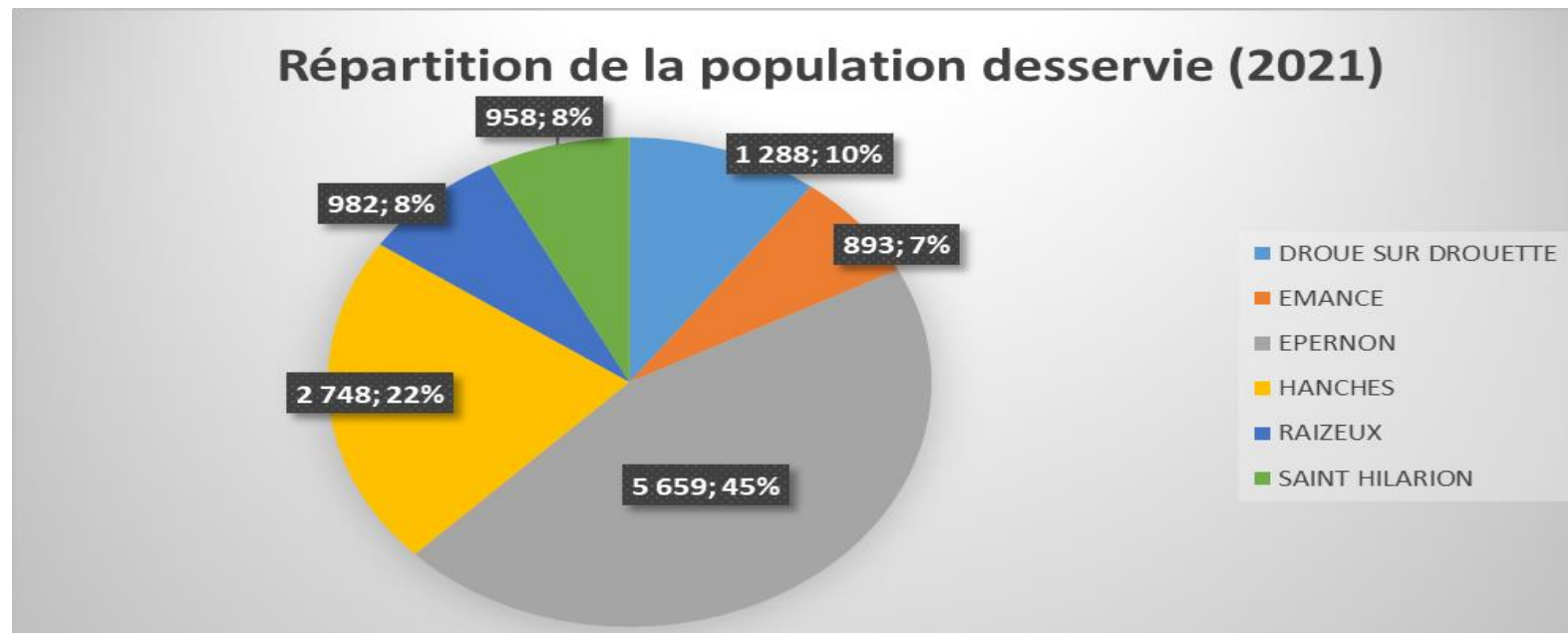
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Systeme de collecte d'Épernon

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Systeme de collecte d'Épernon :

- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonniers domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 12 528 habitants (12 454 en 2020).



- ✓ Le service compte 4 conventions et 4 arrêtés d'autorisation de déversement vers la station le Loreau établis au 31/12/2019,

LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

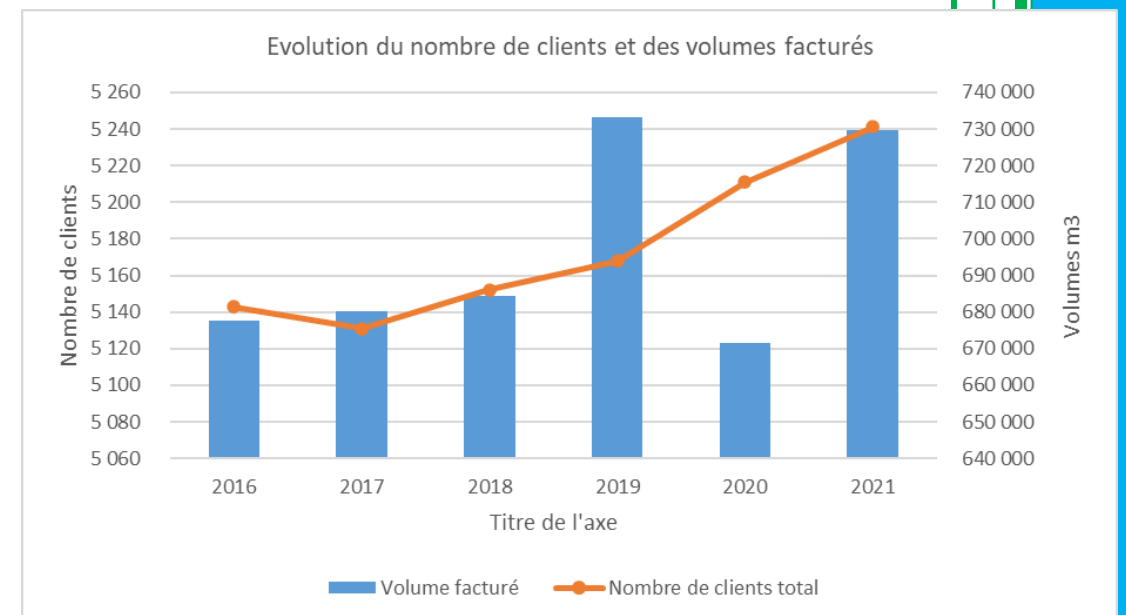
Le tableau ci-dessous récapitule les données du système de collecte d'Epernon :

	Abonnés							Volumes							Volumes / Abonnés						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
DROUE SUR DROUETTE	526	528	527	523	530	535	0,94%	59 261	56 525	58 255	58 777	61 646	59 443	-3,57%	113	107	111	112	116	111	-4,47%
EMANCE	350	347	348	347	346	343	-0,87%	36 705	33 236	32 293	35 410	35 581	33 450	-5,99%	105	96	93	102	103	98	-5,17%
EPERNON	2 504	2 485	2 497	2 490	2 514	2 526	0,48%	450 846	455 408	457 206	505 797	434 284	452 509	4,20%	180	183	183	203	173	179	3,70%
HANCHES	1 035	1 035	1 035	1 046	1 051	1 063	1,14%	24 754	25 277	24 075	26 201	29 979	34 234	14,19%	24	24	23	25	29	32	12,90%
RAIZEUX	394	397	397	401	406	407	0,25%	36 979	41 511	45 660	36 455	39 422	43 771	11,03%	94	105	115	91	97	108	10,76%
SAINT HILARION	334	339	348	361	364	367	0,82%	29 929	27 955	28 988	32 326	32 675	33 998	4,05%	90	82	83	90	90	93	3,20%
Autres								39 281	40 325	37 956	38 289	37 979	72 260	90,26%							
Total	5 143	5 131	5 152	5 168	5 211	5 241	0,58%	677 755	680 237	684 433	733 255	671 566	729 665	8,65%	132	133	133	142	129	139	8,03%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés (5 241 abonnés) est en hausse en 2021 (+0,58%) les volumes assujettis (729 665m³) sont également en hausse (+8,65%) par rapport à 2020.

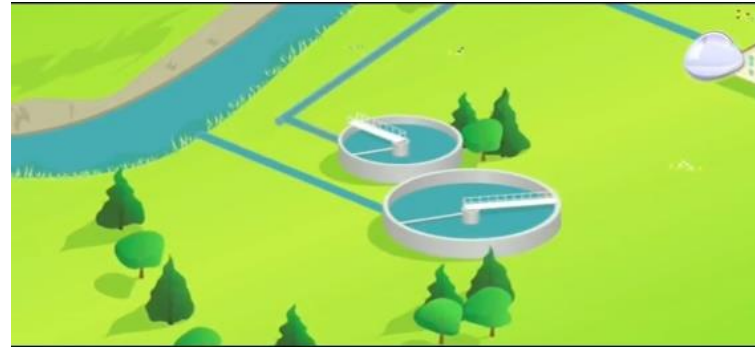
Le volume assujetti par abonné est de **139 m³/an**.



LE PATRIMOINE



81 305 ml
Dont 68 755 ml de gravitaire
Dont 12 550 de refoulement



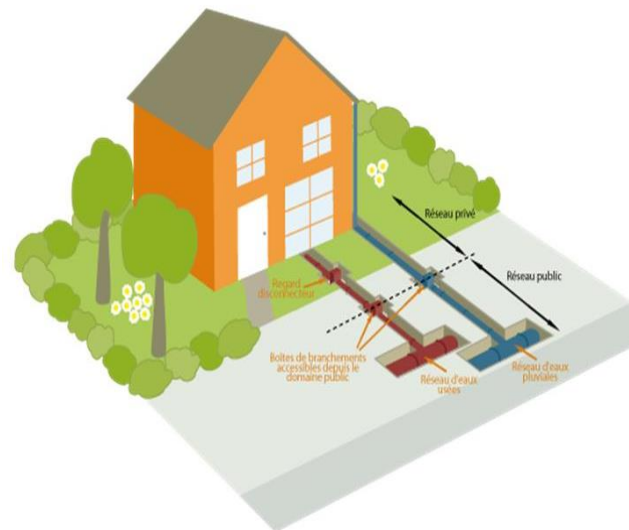
2 STEP : capacité totale : 17 833 EH
- STEP Epernon : 12 000 EH
- STEP Le Loreau : 5 833 EH



2 255 Regards



50 Postes de Refoulement



3 959 Branchements



**3 bouches
d'égouts/grilles/avaloirs**

LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations									
Canalisations eaux usées (ml)	71 835	80 319	80 690	80 868	82 277	82 277	82 277	81 305	-1,18%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	61 983	67 692	68 066	68 406	69 630	69 630	69 630	68 755	-1,26%
<i>dont refoulement (ml)</i>	9 852	12 627	12 624	12 462	12 647	12 647	12 647	12 550	-0,77%
Dont canalisations unitaires (ml)	128	128	128	128	128	128	128	128	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	128	128	128	128	128	128	128	128	0,00%
Branchements									
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	3 875	3 875	3 875	3 927	3 948	3 952	3 959	3 595	-9,19%
Ouvrages annexes									
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	0	0	2	2	2	2	2	3	50,00%
Nombre de regards	2 043	2 215	2 237	2 254	2 302	2 302	2 302	2 255	-2,04%

Le linéaire des canalisations de collecte est stable entre 2018 et 2020.

En 2021, le linéaire des canalisations a légèrement baissé, vraisemblablement en raison du changement du référentiel patrimonial (Qgis)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif du **SIEPARE**, géré par Veolia, est constitué de 68 755 ml de réseau gravitaire et de 12 550 ml de réseau de refoulement, soit un linéaire de collecte total de **81 305 ml**.

INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
ITV									
linéaire total réseau (ml)	71 835	80 319	80 690	80 868	82 149	82 277	82 277	81 305	-1,18%
Longueur de canalisation gravitaire (ml)	62 111	67 820	68 194	68 534	69 630	69 630	69 630	68 755	-1,26%
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	3 950	3 632	877	3 471	5 428	3 700	1 381	833	-39,68%
% du réseau inspecté	6,36%	5,36%	1,29%	5,06%	7,79%	5,31%	1,98%	1,21%	-38,91%
Curage préventif									
Nombre d'interventions sur réseau	51	39	46	43	44	40	55	54	-1,82%
Longueur de canalisation curée (ml)	9 444	9 585	7 664	9 896	10 480	8 882	6 983	11 517	64,93%
% réseau curée	15,21%	14,13%	11,24%	14,44%	15,05%	12,76%	10,03%	16,75%	67,03%
Interventions curatives									
Nombre de désobstructions sur réseau	3	0	6	20	20	20	9	7	-22,22%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	3	0	6	456	482	2097	292	110	-62,33%
% de réseau curée dans le cadre d'une opération de désobstruction	0,00%	0,00%	0,01%	0,56%	0,59%	2,55%	0,42%	0,16%	-61,85%

ITV :

En 2021, **833 ml** de canalisations ont été inspectés soit **1,21%** de la totalité du réseau gravitaire. Pour rappel l'objectif contractuel est de **3 385 ml / an soit environ 5,5% du linéaire réseau**.

Curage préventif

Le linéaire des canalisations curées en préventif a augmenté de **64,93%** en 2021 par rapport à 2020. Le taux de curage en 2021 représente **16,75 %** de la totalité du réseau gravitaire. Pour rappel l'objectif contractuel est de **10% du linéaire réseau**.

Interventions curatives

7 interventions de débouchage de réseau ont été réalisées dont deux sur canalisations.



LES DISPOSITIFS D'EPURATION

	Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
EPERNON STATION EPURATION	720	12 000	2 400
STATION EPURATION LE LOREAU	350	5 833	850
CAPACITE TOTALE	1 070	17 833	3 250

Exploitation de la STEP d'EPERNON :

- Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **639 539 m³** avec un débit moyen journalier de **1 756,98 m³/j**. Cette charge représente **73,21 %** de la capacité nominale de la station d'épuration
- La charge polluante de la station en DBO₅ est de **337,6 kg/j**. Cette charge représente **46,9 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

Exploitation de la STEP LE LOREAU :

- Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **226 354 m³** avec un débit moyen journalier de **621,85 m³/j**. Cette charge représente **73,16 %** de la capacité nominale de la station d'épuration.
- La charge polluante de la station en DBO₅ est de **144,2 kg/j**. Cette charge représente **41,2 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

Les données d'exploitation des stations :

	2021
STATION EPURATION D'EPERNON	
Volume entrant (m ³ /j)	639 539
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	337,6
Volume traité	633 250
Charges DBO ₅ en sortie (kg/j)	6,0
STATION EPURATION LE LOREAU	
Volume entrant (m ³ /j)	226 354
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	144,2
Volume traité	225 636
Charges DBO ₅ en sortie (kg/j)	1,9



INTERVENTIONS RÉALISÉES : RENOUELEMENT

D'après les données d'exploitation les travaux de **renouvellement réalisés en 2021 s'élèvent à 132.798,35 €**, pour les opérations suivantes :

- ✓ Renouvellement 11 tampons de regard => 11 792,60 €
- ✓ Rénovation pompe de relèvement n-3 STEP poste de relargage => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation racleur de graisse STEP prétraitement => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation surpresseur turbotron lanson n-3 STEP bassins bio => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation canalisation pvc inox acier STEP => 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement armoire électrique PR mairie - Droue s/ Drouette=> 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement armoire électrique PR moulin louvet - Droue s/ Drouette=> 2 977,74 €
- ✓ Rénovation armoire électrique PR Fontaine aux Graviers – Émané => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR Sauvage– Émané => 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement armoire de commande PR Montlieu– Émané => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation télégestion PR Mousseaux – Émané => 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement armoire de commande PR Sery – Droue s/ Drouette => 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement échelle PR rte de Gazeran rd80 – Raizeux => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation bloc moteur marine n.1 PR rte de Gazeran rd80 – Raizeux => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation bloc moteur marine n.2 PR rte de Gazeran rd80 – Raizeux => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR Les Cours Vertes– Raizeux => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR rte de Raizeux - St Hilarion=> 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement armoire de commande PR CD906 Sente=> 2 977,74 €



INTERVENTIONS RÉALISÉES : RENOUVELLEMENT

- ✓ Renouvellement pompe submersible n.1 PR Moulin d'Ameil - St Hilarion => 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement pompe submersible n.2 PR Moulin d'Ameil - St Hilarion => 2 977,74 €
- ✓ Renouvellement armoire de commande PR Moulin d'Ameil - St Hilarion => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation télégestion PR Moulin d'Ameil - St Hilarion => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation télégestion PR Les Hauts Terres– Épernon => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation Sofrel S10 PR la madeleine – Épernon => 3 864,13 €
- ✓ Renouvellement armoire de commande PR Les Patisseaux - Épernon=> 6 776,61 €
- ✓ Renouvellement armoire de électrique PR Le Muguet – Raizeux => 1 628,54 €
- ✓ Renouvellement télé alarme PR Le Muguet – Raizeux => 2 977,75 €
- ✓ Rénovation bloc moteur marine n.1 PR Les Chaises – Raizeux => 476,70 €
- ✓ Rénovation bloc moteur marine n.2 PR Les Chaises – Raizeux => 1 845,42 €
- ✓ Rénovation télégestion PR 4 Filles – Épernon => 7 417,84 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR Vieux Moulin - Épernon=> 1 207,55 €
- ✓ Rénovation Sofrel S10n PR Le Paty– lieu dit Morville Hanches => 1 022,89 €
- ✓ Rénovation pompe 1 STEP Loreau eau industrielle => 5 566,35 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR 1 rte Rambouillet - St Hilarion => 2 977,74 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR 2 rte Rambouillet - St Hilarion => 800,46 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR 3 rue du moulin Neuf - St Hilarion => 2 977,75 €
- ✓ Rénovation armoire de commande RP 4 2 rte de Rambouillet - St Hilarion => 2 292,15 €



INTERVENTIONS RÉALISÉES : RENOUELEMENT

- ✓ Rénovation armoire de commande PR 5 rte du Fléau - St Hilarion => 800,45 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR 6 place de l'Église - St Hilarion => 3 571,59 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR 7 ch. de l'Étang - St Hilarion => 2 455,37 €
- ✓ Rénovation armoire de commande PR 8 ch. rural n°8 - St Hilarion => 3 858,44 €

La dotation de renouvellement de l'exercice 2021 est de **59.176,73 €**.

Le solde du fonds de renouvellement est de **- 4 186,98 €** au 31/12/2021.

INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR LES POSTES DE REFOULEMENT

Postes de Refoulement :

- peu information sur les PR
- Obligation contractuelle (article 25 du contrat) : 2 curages par an pour chaque PR
- Consommation électrique des PR : (Détail du bilan énergétique par PR n'est pas disponible en annexe du RAD)

Energie relevée consommée (kWh)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Poste de relèvement et refoulement					95 904	88 590	77 301	99 859	+29,2%
TOTAL					95 904	88 590	77 301	99 859	+29,2%

- Les données antérieurs à 2017 ne sont pas disponibles.
- Le délégataire explique la baisse de l'énergie consommée entre 2019 -2020 des PR par le changement de fournisseur d'énergie en cours d'année.



LA CONSOMMATION ELECTRIQUE ET LA CONSOMMATION DES RÉACTIFS

- Consommation électrique :

Energie relevée consommée (kWh)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
EPERNON STATION EPURATION	301 527	27 626	337 103	478 984	430 581	516 068	502 942	488 604	-2,85%
STATION EPURATION LE LOREAU	215 504	164 828	189 288	173 029	216 099	211 008	208 004	162 827	-21,72%
TOTAL	517 031	192 454	526 391	652 013	646 680	727 076	710 946	651 431	-8,37%

- L'énergie relevée consommée en 2021 est de **651 431 kWh** (710 946 kWh en 2020) pour les deux stations d'épuration.
- NB : La baisse de la consommation énergétique en 2015, fait suite à la mise en œuvre du mode dégradé de la station d'épuration du Bourg sinistrée par un incendie en 2014.

- Consommation de réactifs :

Chlorure ferrique (kg)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
EPERNON STATION EPURATION	18 000	18 000	22 050	31 610	31 320	23 200	17 400	24 200	39,08%
STATION EPURATION LE LOREAU	17 400	17 400	25 230	25 230	25 230	16 965	8 700	8 700	0,00%
TOTAL	35 400	35 400	47 280	56 840	56 550	40 165	26 100	32 900	26,05%

- En 2021, on note 32 900 kg de chlorure ferrique consommé pour les 2 STEP (26 100kg en 2020)
- En 2021, la quantité de polymères (file boue) utilisée par la STEP LE LOREAU est de 1 200 kg.



BOUES ET SOUS-PRODUITS

✓ Boues produites : 6 614 tonnes

✓ Siccité : 2,74 %,

✓ Matières sèches : 177,5 tonnes

✓ Destination : 100% en valorisation agricole

STEP D'EPERNON	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	127,1	102,2	118,9	129,7	142,1	173,1	196,4	177,5	-9,62%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0,00%
Transit (m ³) Graisses	28	24	31	22	8	18	39	15	-61,54%
Transit (t) Sables	34	1,5	14	22	16	20	41	29	-29,27%

✓ Boues produites : 176,2 tonnes

✓ Siccité : 21,05 %,

✓ Matières sèches : 35,2 tonnes

✓ Destination : Compostage

STEP LE LOREAU	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	36	32,1	27,4	38,3	29,6	29,8	22,5	35,2	56,44%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0,00%
Incineration (t) Refus	6	5,5	6	6	5	6	6	6	0,00%

La station d'épuration du Loreau est de type industriel et ne possède pas de prétraitement de dessablage et de déshuilage.

Systeme de collecte de Hanches

Système de collecte de Hanches:

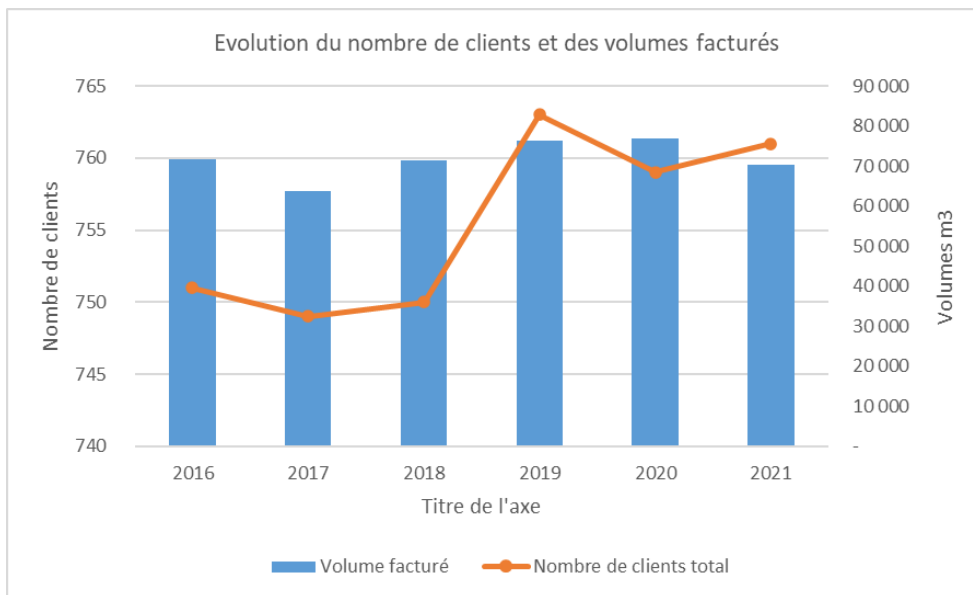
- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonniers domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 1 773 habitants (source bilan annuel).
- ✓ Le RAD n'indique pas le nombre d'habitants desservis du Hameau Ouencé de Saint Martin de Nigelles.



LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

Le tableau ci-dessous récapitule les données du système de collecte de Hanches :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Abonnés	751	749	750	763	759	761	0,26%
Volumes assujettis	71 562	63 812	71 432	76 247	76 841	70 317	-8,49%
Volumes / abonnés	95	85	95	100	101	92	-8,73%

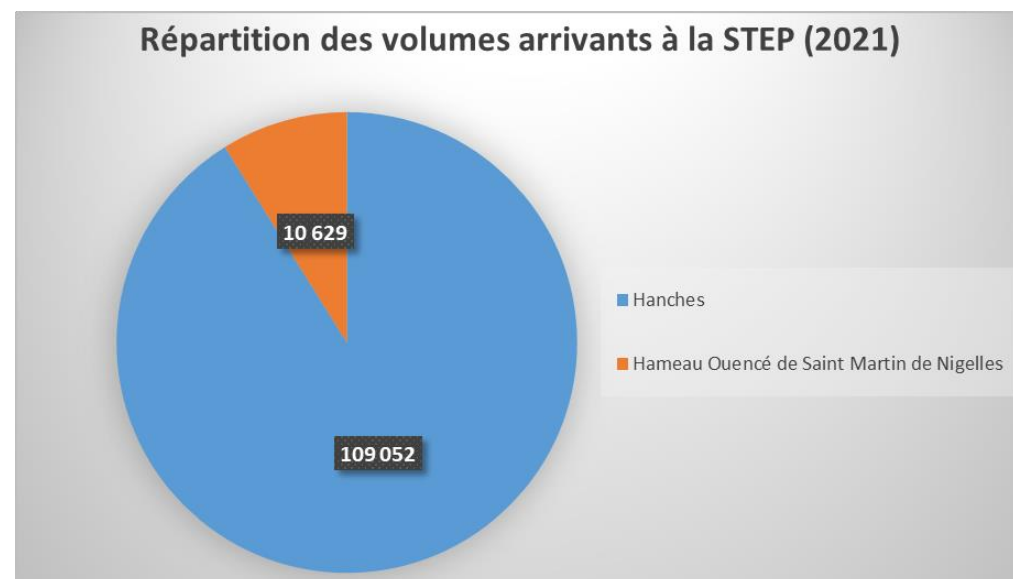


Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés (761 abonnés) est en légère hausse en 2021 (+0,26%) les volumes assujettis (**70 317m³**) sont en baisse (-8,49%) par rapport à 2020.

Le volume assujetti par abonné est de **92 m³/an**.

Les volumes collectés sur le hameau de Ouencé-Saint Martin de Nigelles représente **9%** (10 629 m³) des volumes arrivant à la STEP de Hanches en 2021 contre 20 % (25 571 m³) en 2020.





11 801ml

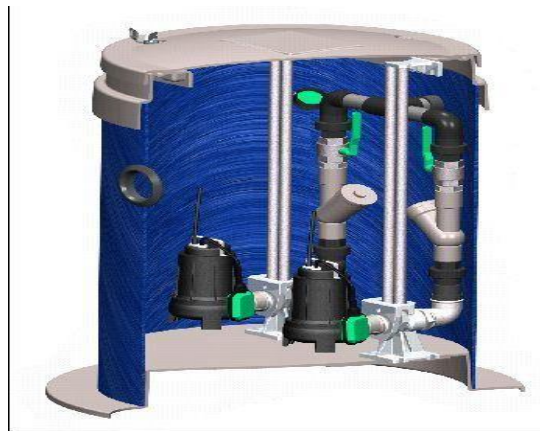
Dont 11 782 ml de gravitaire
Dont 19 ml de refoulement



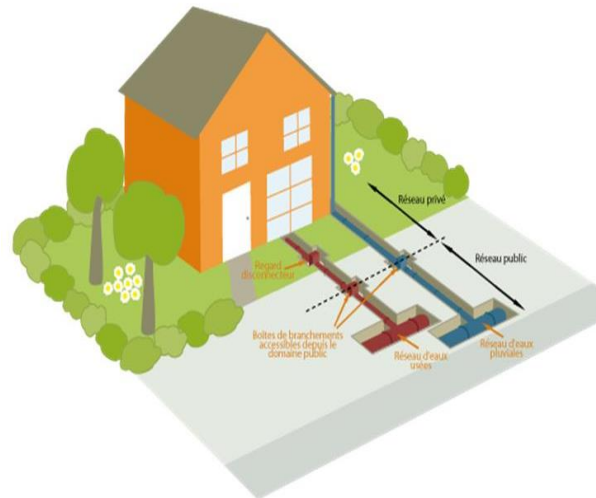
1 STEP :
STEP de Hanches : 2 700 EH



442 Regards séparatifs



1 Postes de Refoulement



761 abonnés et ?
Branchements



129 bouches
d'égouts/grilles/avaloirs

LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

	2020	2021	N/N-1
Canalisations			
Canalisations eaux usées (ml)	11 586	11 801	1,86%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	11 567	11 782	1,86%
<i>dont refoulement (ml)</i>	19	19	0,00%
<i>dont unitaire (ml)</i>	0	0	
Branchements			
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	NC	NC	
Ouvrages annexes			
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	NC	129	
Nombre de regards	NC	442	

Les données antérieures à 2020 n'ont pas été indiquées dans la RAD,

En 2021, le linéaire des canalisations a légèrement augmenté, suite à une extension de réseau d'environ 216 ml au chemin du Petit Stade,

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif du **SIEPARE (système de collecte de Hanches)**, géré par STGS, est constitué de 11 782 ml de réseau gravitaire et de 19 ml de réseau de refoulement, soit un linéaire de collecte total de **11 801 ml**.

INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

	2021
ITV	
linéaire total réseau (ml)	11 801
Longueur de canalisation gravitaire (ml)	11 782
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	1 081
% du réseau inspecté	9,18%
Curage préventif	
Nombre d'interventions sur réseau	NC
Longueur de canalisation curée (ml)	1 815
% réseau curée	15,40%
Interventions curatives	
Nombre de désobstructions sur réseau	4
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	NC
% de réseau curée dans le cadre d'une opération de désobstruction	-

ITV :

En 2021, **1 081 ml** de canalisations ont été inspectés soit **9,18%** de la totalité du réseau gravitaire. Pour rappel l'objectif contractuel est de **1000 ml / an soit environ 8,5 % du linéaire réseau**.

Curage préventif

Le linéaire des canalisations curées en préventif est de 1 815 ml en 2021. Le taux de curage en 2021 représente **15,4 %** de la totalité du réseau gravitaire.

Pour rappel l'objectif contractuel est de **15% du linéaire réseau soit 1 500 ml /an**.

Interventions curatives

4 interventions de débouchage de réseau ont été réalisées dont deux sur canalisations.

	Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
STATION D'EPURATION DE HANCHES	162	2 700	600

Exploitation de la STEP de HANCHES:

- Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **119 681 m³** avec un débit moyen journalier de **328 m³/j**. Cette charge représente **54,67 %** de la capacité nominale de la station d'épuration
- La charge polluante de la station en DBO₅ est de **63,9 kg/j**. Cette charge représente **39,44 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

Les données d'exploitation des stations :

	2021
STATION D'EPURATION DE HANCHES	
Volume entrant (m ³ /an)	119 681
Charge DBO ₅ entrante (kg/j)	63,9
Volume traité	119 681
Charges DBO ₅ en sortie (kg/j)	1,1



INTERVENTIONS RÉALISÉES : RENOUVELLEMENT

D'après les données d'exploitation les travaux de **renouvellement réalisés en 2021 s'élèvent à 3.483,00 €**, pour les opérations suivantes :

- ✓ Renouvellement motoréducteur du dégrilleur de la STEP de Hanches => 1 338,00 €
- ✓ Renouvellement total de la télésurveillance de la STEP de Hanches => 2 145,00 €

La dotation de renouvellement de l'exercice 2021 est de **8 015,00 €**.

Le solde du fonds de renouvellement est de **38 232,00 €** au 31/12/2021.



INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR LES POSTES DE REFOULEMENT

Postes de Refoulement :

- 2 intervention de curage de poste ont été réalisé sur le PR La Billardière : le 04/02/2021 et le 08/10/2021.
- Obligation contractuelle (article 64 du contrat) : au minimum 1 curage par an pour chaque PR
- Consommation électrique du PR : (PR Billardière)

Energie relevée consommée (kWh)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Poste de relèvement et refoulement							4 051	1 786	-55,91%
TOTAL							4 051	1 786	-55,91%

- Les données antérieurs à 2019 ne sont pas disponibles.
- Le délégataire n'a pas expliquer la baisse de l'énergie consommée entre 2020 -2021.



- Consommation électrique :

Energie relevée consommée (kWh)	2020	2021	N/N-1
POSTE DE RELÈVEMENT ET REFOULEMENT	4 051	1 786	-55,91%
STATION EPURATION HANCHES	98 297	109 968	11,87%
TOTAL	102 348	111 754	9,19%

- L'énergie relevée consommée en 2021 est de **11 754 kWh** (102 348 kWh en 2020) pour le système de collecte de Hanches (Poste et STEP).

- Consommation de réactifs :

Chlorure ferrique (kg)	2020	2021	N/N-1
STATION EPURATION HANCHES	NC	16 588	-
TOTAL	NC	16 588	-

- En 2021, on note 16 588 kg de chlorure ferrique consommé pour la STEP de Hanches



BOUES ET SOUS-PRODUITS

STEP DE HANCHES	2020	2021	N/N-1
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	NC	19,244	-
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	NC	100%	-
Refus de dégrillage (kg)	NC	725	-
Transit (m ³) Graisses	NC	-	-
Transit (t) Sables	NC	-	-

✓ Boues produites : 2 347 m³

✓ Siccité : 0,82 %,

✓ Matières sèches : 19,24 tonnes

✓ Destination : 100% vers plateforme SYMVANI

✓ Les données antérieures à 2021 ne sont pas indiquées dans le RAD

LES INDICATEURS FINANCIERS

FACTURE POUR 120 M³

	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
		HT	HT	HT	HT	
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement (y.c. compteur)		74,70	74,70	78,06	78,06	4,50%
Consommation (120 m3/an)	120	0,5549	66,59	0,5799	69,59	4,51%
Sous-total 1	120		141,29		147,65	4,50%
<i>Part syndicale</i>						
Abonnement (y.c. compteur)			0		0	
Consommation (120 m3/an)	120	0,8	96	0,82	98,4	2,50%
Sous-total 2	120		96,00		98,40	2,50%
Total assainissement HT			237,29		246,05	3,69%
soit prix moyen au m3		1,9774		2,0504		3,69%
Organismes publics						
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120	0,185	22,20	0,185	22,20	0,00%
Total taxes HT			22,20		22,20	0,00%
soit prix moyen au m3		0,185		0,185		
TOTAL Facture						
Prix total HT	120		259,49		268,25	3,38%
TVA			25,95		26,82	3,38%
Prix total TTC	120		285,44		295,07	3,38%
Prix m ³		2,3786		2,4589		3,38%

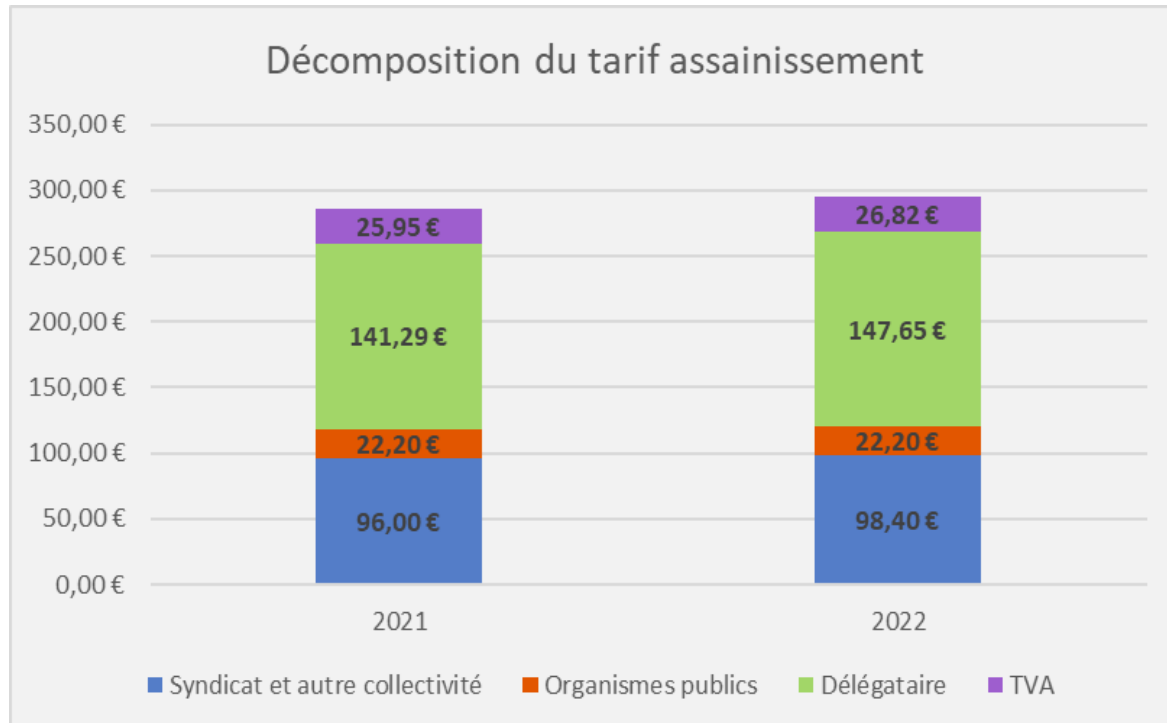
Tarifs 2022 :
295,07 € TTC

+3,38 % par rapport à 2021.



FACTURE POUR 120 M³

Pour l'ensemble des communes la facture assainissement est identique sauf pour la commune de Hanches (facturation par le délégataire STGS).



✓ La part syndicale est en hausse de **+2,50%**.

✓ La part du délégataire est en hausse de **+4,50%**.

✓ La part organismes publics n'évolue pas.

✓ Globalement la facture d'assainissement a augmenté de **+3,38%**.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
Syndicat et autre collectivité	96,00 €	98,40 €	2,50%
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Délégataire	141,29 €	147,65 €	4,50%
TVA	25,95 €	26,82 €	3,38%
Total	285,44 €	295,07 €	3,38%



FACTURE POUR 120 M³

Système de collecte de Hanches

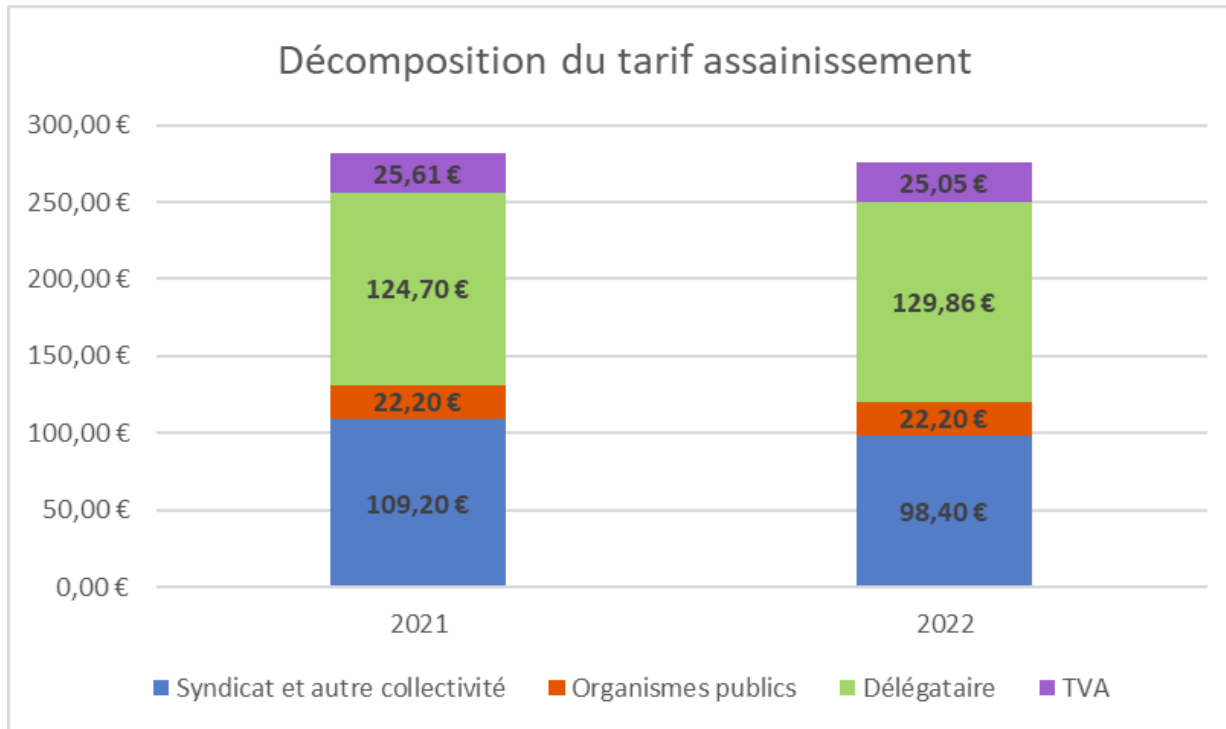
	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
		HT	HT	HT	HT	
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement (y.c. compteur)		31,94	31,94	33,26	33,26	4,13%
Consommation (120 m3/an)	120	0,773	92,76	0,805	96,60	4,14%
Sous-total 1	120		124,70		129,86	4,14%
<i>Part syndicale</i>						
Abonnement (y.c. compteur)			0		0	
Consommation (120 m3/an)	120	0,91	109,2	0,82	98,4	-9,89%
Sous-total 2	120		109,20		98,40	-9,89%
Total assainissement HT			233,90		228,26	-2,41%
soit prix moyen au m ³		1,949167		1,90216667		-2,41%
Organismes publics						
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120	0,185	22,20	0,185	22,20	0,00%
Total taxes HT			22,20		22,20	0,00%
soit prix moyen au m ³		0,185		0,185		
TOTAL Facture						
Prix total HT	120		256,10		250,46	-2,20%
TVA			25,61		25,05	-2,20%
Prix total TTC	120		281,71		275,51	-2,20%
Prix m ³		2,3476		2,2959		-2,20%

Tarifs 2022 :
275,51 € TTC

-2,20% par rapport à 2021.



FACTURE POUR 120 M³



✓ La part syndicale est en baisse de **9,89%**.

✓ La part du délégataire est en hausse de **+4,14%**.

✓ La part organismes publics n'évolue pas.

✓ Globalement la facture d'assainissement a baissé de **2,20%**.

✓ La baisse de la part de la collectivité est vraisemblablement due à la reprise de compétence du SIEPARE

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
Syndicat et autre collectivité	109,20 €	98,40 €	-9,89%
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Délégataire	124,70 €	129,86 €	4,14%
TVA	25,61 €	25,05 €	-2,20%
Total	281,71 €	275,51 €	-2,20%

CARE NET DE LA DÉLÉGATION

CARE	2018	2019*	2020	2021	N/N-1
PRODUITS	600 598	702 512	635 563	795 107	25,10%
Exploitation du service	599 374	698 490	634 334	789 982	24,54%
Travaux attribués à titre exclusif	0	2812	0	3 211	
Produits accessoires	1 224	1 210	1 229	1 914	55,74%
CHARGES	1 007 279	890 675	801 565	829 171	3,44%
Personnel	405 170	310 529	260 678	248 113	-4,82%
Energie électrique	42 784	103 247	100 214	87 034	-13,15%
Produits de traitement	8 655	11 345	7 916	14 622	84,71%
Analyses	9 420	5 591	7 513	5 146	-31,51%
Sous-traitance, matières et fournitures	287 014	245 848	211 744	268 318	26,72%
Impôts locaux	18 646	12 380	16 289	13 951	-14,35%
Autres dépenses d'exploitation	128 546	84 466	96 468	68 001	-29,51%
Contribution des services centraux et recherche	44 935	46 362	31 163	43 251	38,79%
Charges relatives aux renouvellements	55 839	57 376	58 959	59 177	0,37%
<i>Programme contractuel</i>	0				
<i>Fonds contractuel</i>	55 839	57 376	58 959	59 117	0,27%
Charges relatives aux investissements - Programme contractuel	876	890	903	916	1,44%
Pertes sur créances irrécouvrables&contentieux	5 394	12 641	9 718	20 642	112,41%
RESULTAT AVANT IMPOT	-406 681	-188 163	-166 002	-34 064	-79%

Les produits ont augmenté de **25,1%** en 2021 par rapport à 2020.

Globalement, les charges ont augmenté de **3,44%** en 2021.

A noter les évolutions des postes de charges suivants :

- Energie électrique : - 13,15 %
- Produits de traitement: +84,71%
- Analyses : +31,51%
- Sous-traitance : +26,72%
- Impôts locaux : -14,35%
- Charges diverses : -29,51%

Le résultat avant impôt affiché par le délégataire est négatif (**-34 k €**) en 2021.

* Donnée du CARE 2019 mis à jour dans le RAD 2020

CARE NET DE LA DÉLÉGATION

CARE	2020	2021	N/N-1
PRODUITS	119 225	105 067	-11,88%
Exploitation du service	105 196	89 775	-14,66%
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	14 029	15 292	9,00%
CHARGES	91 401	96 414	5,48%
Personnel	26 849	25 618	-4,58%
Energie électrique	14 160	13 188	-6,87%
Produits de traitement	3 642	3 726	2,29%
Analyses	2 605	3 117	19,65%
Sous-traitance, matières et fournitures	17 869	28 799	61,17%
Impôts locaux	1 103	326	-70,41%
Autres dépenses d'exploitation	3 845	3 157	-17,89%
Frais généraux	10 254	8 277	-19,28%
<i>Frais de siège</i>	3 616	1 387	-61,65%
<i>Frais liés au service</i>	6 638	6 890	3,80%
Frais de contrôle	3 366	2 426	-27,94%
Charges relatives aux renouvellements	7 708	7 781	0,95%
<i>Programme contractuel</i>	5 770	5 824	0,95%
<i>Fonds contractuel</i>	1 938	1 957	0,95%
RESULTAT AVANT IMPOT	27 824	8 653	-69%

Les produits ont diminué de **11,88%** en 2021 par rapport à 2020.

Globalement, les charges ont augmenté de **5,48%** en 2021.

A noter les évolutions des postes de charges suivants :

- Personnel : - 4,58%
- Analyses : + 19,65%
- Sous-traitance : + 61,17%
- Impôts locaux : -70,41%
- Charges diverses : - 17,89%

Le résultat avant impôt affiché par le délégataire est positif (**8,6 k€**) en 2021.



RECETTES DU SERVICE POUR LE SYNDICAT

En 2021, le service a dégagé une épargne brute de **297 346,00 €** sur le budget Assainissement collectif. Le remboursement du capital s'élève à **39 691,00 €**, il en résulte une épargne nette de **257 655,00 €**.

en €	2020	2021
Produits d'exploitation	690 280	636 748
Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	630 477	636 748
Subventions d'exploitation	59 803	0
Charges d'exploitation	358 214	339 402
Charges à caractère général	141 749	122 979
Charges de personnel nettes des remboursements	35 895	53 896
Autres charges de gestion courante	180 098	160 467
Charges financières	472	2 060
Epargne brute	332 066	297 346
Remboursement du capital	39 894	39 691
Epargne nette	292 172	257 655



LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci dessous récapitule les montants financiers liés aux investissements du SIEPARE.

en €	2021
Dépenses d'investissement	85 326,56 €
Recettes d'investissement	10 000,00 €

ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

en €	2021
Épargne brute	297 346 €
Emprunts nouveaux	0 €
En-cours de dette au 31/12	125 759,19
Montant remboursé	En intérêt : 2 217,58 €
	En capital : 39 691,01 €
Ratio de capacité de désendettement	0,42

Au cours de l'exercice 2021 le SIEPARE a remboursé **39 691,11 €** de capital d'emprunt et **2 217,58 €** d'intérêts.

Le capital restant dû sur emprunt s'élevait à **125 759,19 €** au 31/12/2020.

L'état de l'actif au 31/12/2021 était le suivant :

- Valeur brute des immobilisations en cours : 22 334 959.76 €
- Amortissements pour l'exercice : 393 501,54 €
- Cumul des amortissements: 8 405 512,02 €
- **Valeur nette comptable : 13 929 447,74 €**

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2020	Valeur 2021
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82	80
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	4	4
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	219 €	206 €
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	16,02 u/100 km	15,99 u/100 km
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	100%	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	90
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,03%	2,30%
[P258.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	87%	73%

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2020	Valeur 2021
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	NC	70
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	NC	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	NC	NC
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	NC	NC
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NC	0
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	NC	NC
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	NC	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NC	1,72 %
[P258.1] Taux de réclamations	NC	0%
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	NC	NC

P201.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Systeme de collecte d'Épernon :

Les données concernant le taux de desserte dans les communes du Syndicat ne sont pas fournies.

Systeme de collecte de Hanches :

Selon le bilan annuel du délégataire le taux de desserte est de 64,5% sur le système de collecte de Hanches.



P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		70%
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		OUI
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	12
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	10
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total	120	80

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		NC
lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total		5
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		NC
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	NC
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total	120	70

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO_5 .

Les délégataires ne fournissent pas de données sur ce point.

P.204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO₅ (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

Systeme de collecte d'Épernon :

Le délégataire Veolia ne fournit pas de données sur ce point.

Systeme de collecte de Hanches :

Le délégataire STGS indique que la conformité des équipements est de 100%

P.205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

Système de collecte d'Épernon :

Le délégataire Veolia ne fournit pas de données sur ce point.

Système de collecte de Hanches :

Le délégataire STGS indique que la conformité de la performance des ouvrages est de 100%.

P.206.3 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES

Cet indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2021, **100% des boues issues des 3 STEP du SIAEPARE ont été évacuées selon des filières conformes.**

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (pollution) Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

nombre de demandes d'indemnisation
déposées en vue d'un dédommagement*1000

Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab = $\frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement*1000}}{\text{nombre d'habitants desservis}}$

Concernant cet indicateur, les délégataires indiquent 0 dans leurs rapports annuel d'exploitation.



P.252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc et celle de l'intervention (lavage, mise en sécurité, etc).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau =
$$\frac{\text{nombre de points noirs} \times 100}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}}$$

Systeme de collecte d'Épernon :

En 2021, cet indicateur s'élève à 15,99 u/100 km. Le nombre de points noirs du réseau de collecte est de 13.

Systeme de collecte de Hanches :

Le délégataire STGS n'a pas indiqué le nombre de points noirs du réseau de collecte de Hanches dans son RAD.



P.253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Les données du Syndicat ne sont pas disponibles sur les deux contrats.

P.254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Systeme de collecte d'éperon :

En 2021, cet indicateur est de 100 % (100% en 2020).

Systeme de collecte de Hanches :

En 2021, cet indicateur est de 100 % selon bilan annuel d'exploitation, à noter que le RAD indique une non-conformité en NTK à confirmer.

.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		OUI
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	0
Total	120	90



P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	NC
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	NC
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	NC
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	NC
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	NC
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		NC
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	NC
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	NC
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	NC
Total	120	NC

P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	15 392	23 070	22 479	46 445	41 214	40 433	33 071	-18,21%
Montant facturé N - 1 en € TTC	2 106 191	2 127 901	1 849 979	1 913 440	1 535 212	1 712 903	1 091 223	-36,29%
Taux d'impayés	0,73%	1,08%	1,22%	2,43%	2,68%	2,36%	3,03%	28,39%

Le délégataire mentionne que le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente à **3,03 %** en 2020 (2,36% en 2019).



P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	834,20 €	1 357,71 €	478,14 €	1 958,29 €	1 926,74 €	-2%
Montant facturé N - 1 en € TTC	NC	NC	NC	209 321,69 €	111 778,52 €	-47%
<i>Hameau de Ouencé</i>	NC	NC	NC	55 008,34 €	-30 955,41 €	-156%
<i>Commune de Hanches</i>	NC	NC	NC	154 313,35 €	142 733,93 €	-8%
Taux d'impayés	-	-	-	0,94%	1,72%	84%

* Le montant facturé sur le hameau de Ouencé en 2021, prend en compte des corrections des volumes facturés sur les années 2018 à 2020 suite au problème de relèvement du débitmètre situé à la STEP de Hanches,

Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est à 1,72 % en 2021 (0,94% en 2020).



P.258.1 TAUX DE RÉCLAMATION

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il se calcul comme suit =
$$\frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2021, le taux de réclamation est de 0,00 u/1000 abonnés (0 en 2020) pour les deux systèmes de collecte.



ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

P.207 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Systeme de collecte d'Épernon :

Le Syndicat a réalisé 4 abandons de créances (4 en 2020) pour un montant de 205,97 € (218,58 € en 2020) .

Systeme de collecte de Hanches :

Le délégataire ne mentionne pas cet indicateur dans sont RAD .



OPÉRATION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opérations de coopération décentralisée en 2021 sur les deux contrats.



PROJETS A L'ETUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
STEP Epernon Bourg	Epernon	Amélioration filière boue	Prévoir la mise en place d'une centrifugeuse pour l'épaississement des boues afin d'envisager une éventuelle autre filière de valorisation.
STEP Epernon & Loreau	Epernon & Loreau		Mise en place d'un diagnostic permanent.

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
STEP de Hanches	Saint Martin de Nigelles	Amélioration filière boue	<p>Le silo actuel des boues, d'une capacité trop faible ($\approx 50 \text{ m}^3$), ne permet pas une gestion optimale de la filière boues (évacuation chaque semaine). Une réhabilitation de cette filière est à l'étude.</p> <p>En 2022, il est impératif de valider la fréquence de 2 évacuations de boues hebdomadaires. Ceci permettra de garantir un poids de boue plus faible.</p>
		Amélioration du prétraitement	<p>Les prétraitements sont vétustes et seraient à améliorer. Il faudrait remplacer le dégrilleur par un tamis compacteur.</p>
Réseaux			<p>Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie, il est nécessaire d'optimiser l'exploitation des branchements en procédant systématiquement à l'installation de boîte de branchement accessible sous trottoir.</p> <p>Le délégataire préconise la réalisation d'inspection du réseau dans le cadre de ce type de travaux.</p>